

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 10 mars 2020, à 20h00, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Madame la conseillère : Louise Arpin
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Martin Nichols
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

Est absente :

Madame la conseillère : Mélanie Simard

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 41-03-20

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Martin Nichols

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- 25.1 Demande de subvention dans le cadre du programme fonds AgriEsprit (FAC)
- 25.2 Subvention relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERL)
- 25.3 Modification au Fonds de la taxe sur l'essence – Appui au député fédéral Saint-Hyacinthe – Bagot dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure relative à la marge de recul du garage agricole au 485 rue de l'Église
- 4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020
- 5. Acceptation des comptes
- 6. Période de questions
- 7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 8. Loisirs – Information des représentants du CCL
- 9. Rapport des taxes impayées au 10 mars 2020 – Dépôt et décision du Conseil
- 10. Formation offerte par l'ADMQ – Inscription de la directrice générale
- 11. Addenda à l'entente avec la Société de protection des animaux de Drummondville (SPAD)
- 12. Rédaction d'un appel d'offres pour la démolition du bâtiment au 768 rue Principale – Mandat à la firme d'ingénierie Les Services EXP inc.
- 13. Changement d'une porte extérieure au 772 rue Principale – Mandat à la compagnie Construction Yves Lavallée St-Hyacinthe Inc.

14. Projet d'égout sur une partie de la Route 137 – Fermeture des fossés – Mandat à la firme d'ingénierie Avizo expert-conseil pour la conception des plans – Demande au ministère des Transports du Québec
15. Achat d'un détecteur de métal – Mandat à la compagnie STELEM
16. Achat d'un afficheur de vitesse et d'un panneau d'arrêt lumineux – Mandat à la compagnie Trafic Innovation Inc.
17. Travaux de rapiéçage d'asphalte regroupé – Procédure d'appel d'offres public – Mandat à la Municipalité de Saint-Jude
18. Entretien mécanique sur le véhicule municipal – Mandat à Ressorts Maska
19. Vérification du système de mesure de débit d'eaux usées – Mandat à la compagnie Asisto inc.
20. Demande de dérogation mineure – Marge de recul du garage agricole au 485 rue de l'Église – Décision suite aux recommandations du CCU
21. Adoption du règlement numéro 257-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 visant la modification des usages permis dans les zones CH-101, CH-102, CH-103, CH-104, CH-105, CH-201 et H-104 ainsi que la modification de la délimitation des zones CH-102 et CH-105
22. Forage sous le rang des Bas-Étangs – Autorisation pour le passage d'une conduite de rejet, sous le rang des Bas-Étangs, lot 6 250 627
23. Fête nationale du Québec – Demande d'assistance financière
24. Fonds de développement rural – Projets du remplacement de la cabane de baseball et la construction d'une halte Vélo
25. Divers
 - 25.1 Demande de subvention dans le cadre du programme fonds AgriEsprit (FAC)
 - 25.2 Subvention relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERL)
 - 25.3 Modification au Fonds de la taxe sur l'essence – Appui au député fédéral Saint-Hyacinthe – Bagot dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral
26. Dépôt de la correspondance
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA MARGE DE REcul DU GARAGE AGRICOLE AU 485 RUE DE L'ÉGLISE

Conformément à l'avis public du 21 février 2020, les informations sont données relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul du garage agricole sis au 485 rue de l'Église.

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 42-03-20

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020, tel que rédigé.

**5- 0-ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 43-03-20**

PAIEMENTS ANTICIPÉS

2019

C2000122	D	Antonio Moreau (1984) Ltée	Botte de travail / voirie	289,72 \$
C2000123	I	Bell Mobilité inc.	Cellulaires voirie oct. à déc.	324,00 \$
L2000008	I	Hydro-Québec	Gym du 21-12 au 20-01-2020	2 419,98 \$
L2000008	I	Hydro-Québec	Bassin eau potable 20-11/22-01	1 177,60 \$
L2000008	I	Hydro-Québec	Bur. Mun. du 21-11/23-01	2 051,78 \$
L2000008	I	Hydro-Québec	Usine épuration du 26-11/28-01	2 243,00 \$
				8 506,08 \$

2020

C2000089	D	Courrier de Saint-Hyacinthe	Offre d'emploi resp. voirie	432,31 \$
C2000090	D	Éditions Juridiques Fd Inc.	Renouv. Maj code municipal	86,10 \$
C2000091	D	Rabouillère	Ferme fête familiale	275,00 \$
C2000092	D	Couture France	Yoga vers. 1/2	300,00 \$
C2000093	I	La Capitale Assureur	Ass. collectif février	3 406,87 \$
C2000094	D	Antonio Moreau (1984) Ltée	Gants, veste, doublure manteau	174,83 \$
C2000095	D	Postes Canada	Publipostage infos rés. égout	128,17 \$
C2000095	D	Postes Canada	Journal janvier	246,23 \$
C2000095	D	Postes Canada	Publipostage appli IDSide	215,75 \$
C2000096	D	JLD-Laguë	Lame / petit tracteur	298,94 \$
C2000097	I	Groupe Maskatel LP	Internet pavillon 2-02/01-03	63,18 \$
C2000098	I	Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP février	152,92 \$
C2000099	D	Mec-Indus Inc.	Ent. gratte petit tracteur	22,99 \$
C2000100	D	Fonds d'information sur le territoire	Mutations janvier	44,00 \$
C2000101	R	Loisir et Sport Montérégie	Journées montréalaise c/j msg	109,23 \$
C2000102	I	Konica Minolta	Copies janvier	272,62 \$
C2000103	R	Fabrique La Présentation	Aide financière 2020	1 000,00 \$
C2000104	R	Association directeurs municipaux	Insc. Congrès J. Marchand	638,11 \$
C2000105	I	Konica Minolta	Location photocopieur mars	155,64 \$
C2000106	D	Accès Info enr.	Prog. Accès caméra Synagri	123,02 \$
C2000107	D	Ministre des Finances du Québec	Permis restauration fête familiale	36,00 \$
C2000107	D	Ministre des Finances du Québec	Permis restauration St-Jean	36,00 \$
C2000107	D	Ministre des Finances du Québec	Permis de boisson St-Jean	91,00 \$
C2000108	R	Corporation Officiers Mun	Insc. Congrès S. Bayard	724,34 \$
C2000109	D	Garage Gaston Chartier inc.	Réparer jante tracteur	14,95 \$
C2000110	D	Services de Cartes Desjardins	Frigidaire bur. Municipal	126,45 \$
C2000110	D	Services de Cartes Desjardins	Rép. lame / tracteur déneigement	1 030,84 \$
C2000110	D	Services de Cartes Desjardins	Casiers / garage	264,45 \$
C2000111	R	Comité Bassin Versant Rivière Salvail	Appui financier 2020	1 000,00 \$
C2000112	D	Mec-Indus inc.	Ent. lame à neige petit tracteur	23,00 \$
C2000113	D	Technologies Bionest inc.	Ent. inst. sept. 1240 Salvail Sud	284,09 \$
C2000114	R	Solutions Nexarts inc.	Logiciel inscriptions loisirs	1 034,78 \$
C2000115	D	Hydro-Québec Revenus Autres	Inst. luminaire 101 Lasnier	505,89 \$
C2000116	D	Bernard Colette	Remb. Cour méditation	37,50 \$
C2000117	I	Télébec	Télécopieur du 10-02/09-03	177,71 \$
C2000118	R	TNT Pro Custom inc	Équipements camion F-150-2019	8 270,64 \$
C2000119	D	Couture France	Yoga vers. 2/2	300,00 \$
C2000120	I	Bell Mobilité inc.	Cellulaires voirie janvier	111,24 \$
C2000120	I	Bell Mobilité inc.	Cellulaires voirie février	114,48 \$
C2000121	D	Groupe Capitale Médias	Offre d'emploi resp. Voirie	454,15 \$

L2000009	I	Hydro-Québec	Terrain soccer du 19-12/23-01	23,85 \$
L2000009	I	Hydro-Québec	Pompape Salvail 20-11/22-01	536,65 \$
L2000009	I	Hydro-Québec	Pompape meuble 20-11/22-01	185,38 \$
L2000009	I	Hydro-Québec	Pompape morin 20-11/22-01	215,54 \$
L2000010	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial janvier	9 854,10 \$
L2000011	I	Agence des Douanes	DAS Fédéral janvier	3 453,02 \$
L2000012	I	Retraite Québec	RREM élus janvier	696,42 \$
L2000013	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés janvier	1 534,70 \$
L2000014	I	Hydro-Québec	Éclairage public janvier	1 099,38 \$
L2000014	I	Hydro-Québec	Terrain loisir 26-11/28-01-20	137,58 \$
				40 520,04 \$

SALAIRES VERSÉS EN FÉVRIER 2020 : 41 787,18 \$

I : Incompressible

R : Résolution

D : Délégation

COMPTES À PAYER

Laferté et Letendre inc.	Bas de porte / pavillon loisirs	26,20 \$
Laferté et Letendre inc.	Pièces & acc / cabane baseball	143,51 \$
Entreprises B.J.B. inc	Entretien luminaire de rue	456,54 \$
Entreprises B.J.B. inc	Vérifier pompe bassin Grand Rang	354,12 \$
Entreprises B.J.B. inc	Vérifier minuterie patinoire	45,99 \$
Entreprises B.J.B. inc	Installation luminaire rue Lasnier	831,33 \$
R. Bazinet & fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 123,30 \$
Régie de L' A.I.B.R.	Eau consommée du 18-12/30-01	24 333,40 \$
Imprimerie Maska inc.	Cartes d'affaires	223,05 \$
EMCO Québec crédit	Asphalte froide	447,89 \$
Rona inc.	Matériaux / garage	90,18 \$
Coopérative d'Informatique Municipale	Logiciel SIPC / télétransmission	289,45 \$
Société de d'assurance automobile du Qc	Immatriculations véhicules	2 100,20 \$
Praxair	Location 3 réservoirs garage	372,46 \$
Eurofins Environex	Analyses eau usées janvier	167,81 \$
Eurofins Environex	Analyses eau potable janvier	331,31 \$
Eurofins Environex	Analyses eau potable février	32,19 \$
Location d'équipements Maska	Lame / scie à gaz voirie	223,19 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Entente serv. incendie vers. 1/2	144 475,50 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Ass. resp. séc. incendie 2020	2 594,20 \$
Accès Info enr.	Vérif. contrôleur clés loisirs	123,02 \$
Ministre des Finances du Québec	Avis jugement vers. 2/2	10 446,70 \$
Ministre des Finances du Québec	Frais exploitation cinéma	63,75 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Vidange hors saison	228,23 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques février	8 223,04 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques février	1 120,67 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables février	3 979,41 \$
Zone Loisir Montérégie	Adhésion du 01-04-20/31-03-21	75,00 \$
Caisse Desjardins Région St-Hyacinthe	Acquisition caisse vers. 7/8	67 500,00 \$
Caisse Desjardins Région St-Hyacinthe	Acquisition caisse vers. 8/8	67 500,00 \$
Purolator inc.	Certification ligne de vie	10,36 \$
Produits Beta Petrochimie	Produits nett. pavillon & garage	92,50 \$
Energies Sonic inc.	Propane gym	1 204,73 \$
Agrégats Rive-Sud	Abrasifs	2 006,18 \$

Groupe GFE inc.	Système d'accès pavillon	6 031,63 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc	Traitement eaux usées janvier	1 448,03 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc	Prélèvement eau potable janvier	387,58 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc	Prélèvement eau potable février	387,58 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc	Traitement eaux usées février	1 448,03 \$
St-Germain Raphaël	Act. sportive gym vers. 1/2	500,00 \$
Excavation Luc Beaugard inc	Déneigement Synagri vers. 2/3	2 140,15 \$
Excavation Luc Beaugard inc	Déneigement bur. Mun. Vers 2/3	843,15 \$
Marobi Inc.	Déneigement route vers. 4/6	27 088,11 \$
Télé systèmes du Québec	Surv. garage 01-02-20/31-01-21	172,46 \$
Impressions KLM	Journal municipal février	1 500,43 \$
Mines Seleine	Abrasifs	7 890,44 \$
Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP mars	152,92 \$
Guillevin International	Remplacer luminaire Synagri	1 724,63 \$
		392 950,55 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN FÉVRIER 2020

Taxes et droits de mutations	885 459,68 \$
Permis émis	1 080,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 291,84 \$
Inscriptions - Activités du Gymnase	2 742,50 \$
Inscriptions - camp de jour	900,00 \$
Frais d'exploitation Caisse février	365,25 \$
Publicité journal municipal	90,00 \$
Électricité Dek Hockey du 1-11-2019 au 14-02-2020	315,53 \$
MRC Les Maskoutains subv. Fonds dev. rural - Halte-vélo 1 ^{er} vers.	9 000,00 \$
MRC Les Maskoutains subv. Fonds dev. rural - cabane de baseball 1 ^{er} vers.	9 000,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS	910 244,80 \$

Dépôts directs

Intérêts banque	1 595,67 \$
Remb. TPS-TVQ - oct., nov. & déc. 2019 Régie Intermunicipale	4 059,93 \$
Redevances borne de recharge du 01-10 au 31-12-2019	24,35 \$
Marchand Goulet & ass. - Dossier route 137	863,91 \$
MTQ - programme d'aide à la voirie locale volet PPA	15 000,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	21 543,86 \$

GRAND TOTAL

931 788,66 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2019 pour un montant total de 8 506,08 \$;

De ratifier les paiements anticipés effectués en février 2020 pour un montant total de 40 520,04 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en février 2020, au montant total de 41 787,18 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mars 2020, au montant total de 392 950,55 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de février 2020, au montant de 931 788,66 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de février 2020.

- Dépôt du rapport financier 2019.

8- LOISIRS – INFORMATION DU REPRÉSENTANT DU CCL

Le conseiller Monsieur Rosaire Phaneuf informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Prochaine rencontre : le 16 mars 2020.

9- RAPPORT DES TAXES IMPAYÉES AU 10 MARS 2020 – DÉPÔT ET DÉCISION DU CONSEIL RÉSOLUTION NUMÉRO 44-03-20

Considérant que la vente d'immeubles pour taxes impayées sera effectuée par la MRC des Maskoutains le 18 juin 2020;

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal et de la date identifiée par la MRC des Maskoutains, la Municipalité doit déposer son rapport sur l'état des taxes impayées lors de la séance du Conseil du mois de mars;

Considérant les informations données par la directrice générale concernant le dossier en souffrance depuis 2018;

Considérant que la propriété accusant un retard pour le paiement des taxes de l'année 2018 doit être mise en vente pour éviter de perdre des sommes si on excède les délais de prescription;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport déposé mentionnant le dossier ayant un retard dans les paiements;

D'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches auprès de la MRC des Maskoutains pour la mise en vente, pour taxes impayées, de l'immeuble suivant, accusant un retard pour des taxes impayées depuis 2018, plus les intérêts:

Matricule : 3967 90 4889
Adresse : 1504 rue Turcotte

10- FORMATION OFFERTE PAR L'ADMQ – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉSOLUTION NUMÉRO 45-03-20

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra une journée de formation à Saint-Hyacinthe, le 6 mai 2020, et que la directrice générale est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Josiane Marchand à la journée de formation « Les règlements discrétionnaires de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme » qui se tiendra à Saint-Hyacinthe le 6 mai prochain;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 335\$ plus les taxes;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**11- ADDENDA À L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES ANIMAUX DE DRUMMONDVILLE (SPAD)
RÉSOLUTION NUMÉRO 46-03-20**

Considérant l'article 6 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ c. P-38.002), lequel permet à une municipalité locale de conclure une entente avec une personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi;

Considérant l'adoption par le Gouvernement du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020;

Considérant l'entente relative à la gestion du contrôle animal signée entre les parties le 14 avril 2016;

Considérant que la Municipalité souhaite confier à la SPAD la responsabilité d'appliquer et d'assurer le respect du règlement mentionné ci-dessus;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'addenda à l'entente avec la Société de protection des animaux du Québec;

D'autoriser le maire Claude Roger ou en son absence le maire suppléant Georges Étienne Bernard et la directrice générale et secrétaire-trésorière Josiane Marchand ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Giguère à signer l'addenda concernant la modification au règlement relatif aux animaux dans la Municipalité de La Présentation.

**12- RÉDACTION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT AU 768 RUE PRINCIPALE – MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE LES SERVICES EXP INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 47-03-20**

Considérant la volonté du conseil de vouloir démolir le bâtiment sis au 768 rue Principale (ancien bureau municipal);

Considérant que suite à l'évaluation du bâtiment pour savoir s'il y a des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA), le rapport a révélé que le bâtiment en contenait;

Considérant toutes les particularités spéciales du aux MSCA pour la rédaction du document d'appel d'offres;

Considérant l'offre de service de la firme d'ingénierie Les Services EXP inc.;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'offre de service de la firme d'ingénierie Les Services EXP inc., au montant d'environ 6 850\$, plus les taxes, pour la rédaction de l'appel d'offres et tous les autres travaux énumérés dans l'offre de service, concernant la démolition du bâtiment sis au 768 rue Principale, La Présentation.

De payer ladite facture une fois les travaux terminés.

**13- CHANGEMENT D'UNE PORTE EXTÉRIEURE AU 772 RUE PRINCIPALE – MANDAT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION YVES LAVALLÉE ST-HYACINTHE INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 48-03-20**

Considérant que la porte arrière du bâtiment sis au 772 rue Principale a été endommagée avec le temps;

Considérant la soumission reçue de Construction Yves Lavallée St-Hyacinthe Inc;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Construction Yves Lavallée St-Hyacinthe Inc, au coût de 865\$, plus les taxes pour remplacer la porte extérieure du bâtiment sis au 772 rue Principale (bureau municipal);

D'autoriser le paiement de la facture une fois que les travaux seront terminés.

**14- PROJET D'ÉGOUT SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 137 – FERMETURE DES FOSSÉS – MANDAT A LA FIRME D'INGÉNIERIE AVIZO EXPERT-CONSEIL POUR LA CONCEPTION DES PLANS – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 49-03-20**

Considérant que la Municipalité a un projet d'égout sur une partie de la Route 137 incluant la fermeture des fossés;

Considérant que la Route 137 appartient au ministère des Transports, la Municipalité doit faire une demande, incluant des plans, faits par des ingénieurs pour la fermeture du fossé;

Considérant l'offre de service de la firme d'ingénierie Avizo Expert-Conseil en date du 3 mars 2020;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'ingénierie Avizo Expert-Conseil, sur approbation de tous les citoyens concernés au projet, au coût d'environ 14 000\$ pour la conception des plans pour la fermeture du fossé sur une partie de la Route 137;

Qu'une fois les plans terminés, d'autoriser la directrice générale et faire la demande auprès du ministère des Transports pour obtenir leur approbation;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**15- ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE MÉTAL – MANDAT À LA COMPAGNIE STELEM
RÉSOLUTION NUMÉRO 50-03-20**

Considérant qu'il y a lieu de changer notre détecteur de métal;

Considérant les soumissions demandées;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'un détecteur de métal à la compagnie Stelem, au coût de 885\$, plus les taxes.

De payer la facture lorsque nous aurons reçu la marchandise.

**16- ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE ET D'UN PANNEAU D'ARRÊT LUMINEUX – MANDAT À LA COMPAGNIE TRAFIC INNOVATION INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 51-03-20**

Considérant que la Municipalité souhaite installer un afficheur de vitesse sur la rue de l'Église, du côté du Grands-Étangs;

Considérant que la Municipalité souhaite installer un panneau d'arrêt lumineux sur le chemin Plamondon, coin Grand Rang;

Considérant les soumissions reçues de 3 compagnies;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un radar de vitesse ainsi qu'un panneau d'arrêt lumineux de la compagnie Trafic Innovation, au coût de 5 136\$, plus les taxes et livraison.

De payer la facture une fois que nous aurons reçu la marchandise.

**17- TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE REGROUPÉ – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE
RÉSOLUTION NUMÉRO 52-03-20**

Considérant que depuis 2016, les Municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville et La Présentation se regroupent pour faire un appel d'offres conjoint concernant les travaux de rapiéçage d'asphalte;

Considérant qu'il est avantageux au niveau des coûts pour la Municipalité de La Présentation de faire un appel d'offres regroupé;

Considérant que l'estimation du coût des quantités requises pour la saison 2020 dépasse le seuil de 100 000\$ et qu'un appel d'offres public devra être effectué;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyée par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter à nouveau cette année de faire un appel d'offres regroupé pour les travaux de rapiéçage d'asphalte avec les municipalités de Saint-Jude et Saint-Bernard de Michaudville;

De mandater la Municipalité de Saint-Jude pour la préparation du devis, de la publication de l'appel d'offres et de l'analyse des soumissions reçues.

**18- ENTRETIEN MÉCANIQUE SUR LE VÉHICULE MUNICIPAL – MANDAT À RESSORTS MASKA
RÉSOLUTION NUMÉRO 53-03-20**

Considérant que lors de notre dernière vérification mécanique obligatoire en date du 8 mai 2019, sur le camion GMC 2006, l'inspection révélait qu'un changement de freins au 4 roues serait à prévoir;

Considérant l'évaluation reçue de Ressort Maska inc;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyée par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Ressort Maska inc, à procéder au changement des freins au 4 roues sur le véhicule GMC 2006, au coût estimé à 2 400\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement une fois les travaux faits.

**19- VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT D'EAUX USÉES – MANDAT À LA COMPAGNIE ASISTO INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 54-03-20**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la vérification de cet instrument de mesure de niveau qui doit être faite annuellement;

Considérant l'offre de service de Asisto inc. en date du 24 février 2020;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Asisto inc. pour la vérification de notre instrument de mesure de niveau aux étangs aérés pour un montant forfaitaire de 815\$, taxes non incluses.

D'autoriser le paiement de la facture, lorsque les travaux de vérification auront été faits.

**20- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MARGE DE REcul DU GARAGE AGRICOLE AU 485 RUE DE L'ÉGLISE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 55-03-20**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal, concernant la division du lot 3 407 776 dans le but de séparer la résidence sise au 485, rue de l'Église, de la terre agricole ;

Considérant que la demande vise à permettre que le garage agricole existant se retrouve à 0,62 mètre de la limite avant du lot projeté ;

Considérant que l'article 14.6.1 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 exige qu'une marge de recul avant minimale de 15 mètres ;

Considérant que la division du lot 3 407 776 entrainera également l'enclavement de la terre agricole.

Considérant qu'une servitude de passage en faveur du lot 3 407 776, de 4,90 mètres, est enregistrée sur le lot 3 405 462.

Considérant que l'article 5.9 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 précise qu'une terre agricole, n'ayant aucun accès direct à une voie publique, doit être raccordée à celle-ci par un droit de passage d'une largeur minimale de 5 mètres ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que la dérogation ne porte pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 25 février 2020 ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge de recul de 0,62 mètre pour un garage agricole existant sur une partie du lot 3 407 776 ainsi qu'un droit de passage de 4,90 mètres permettant l'accès à la terre agricole.

**21- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 257-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 VISANT LA MODIFICATION DES USAGES PERMIS DANS LES ZONES CH-101, CH-102, CH-103, CH-104, CH-105, CH-201 ET H-104 AINSI QUE LA MODIFICATION DE LA DÉLIMITATION DES ZONES CH-102 ET CH-105
RÉSOLUTION NUMÉRO 56-03-20**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que les membres du conseil souhaitent revoir les usages permis dans les zones constituant le cœur de la municipalité ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 4 février 2020, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Attendu que le premier projet de règlement a été modifié par l'ajout d'une modification de l'article 20.9 du règlement d'urbanisme ;

Attendu que le premier projet de règlement a été modifié par la modification de la délimitation des zones H-105 et CH-103 ;

Attendu que ces modifications ont été présentées lors de l'assemblée publique de consultation le 4 février 2020 ;

Attendu que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 12 février 2020 conformément à la loi ;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, lors de la séance du 10 mars 2020, le règlement numéro 257-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 visant les modifications des usages permis dans les zones CH-101, CH-102, CH-103, CH-104, CH-105, CH-201 et H-104 ainsi que la délimitation des zones CH-102 et CH-105 »

**22- FORAGE SOUS LE RANG DES BAS-ÉTANGS – AUTORISATION POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE DE REJET, SOUS LE RANG DES BAS-ÉTANGS, LOT 6 250 627
RÉSOLUTION NUMÉRO 57-03-20**

Considérant que Monsieur Mathieu Jeanson, propriétaire du lots 6 250 627 souhaite traverser une canalisation sous la chaussée du rang des Bas-Étangs ;

Considérant qu'un nouveau système de traitement des eaux usées sera installé sur le lot 6 250 627 ;

Considérant que le système projeté nécessitera le passage d'une conduite sous la route municipale afin de permettre le rejet de l'effluent au fossé de chemin, situé de l'autre côté du chemin publique ;

Considérant que la Municipalité doit autoriser le passage de cette conduite sous ses infrastructures routières;

Considérant le Devis de construction préparé par la compagnie Labo Montérégie, déposé par le demandeur pour ce dossier;

Considérant que les travaux seront effectués par forage directionnel;

Considérant les documents fournis par le demandeur quant à la preuve de ses assurances civiles;

Considérant que la Municipalité a adopté le règlement 236-18 concernant l'occupation de son domaine public et qu'elle doit autoriser le passage de cette conduite sous ses infrastructures routières;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les travaux consistant à faire passer la conduite de rejet du système de traitement des eaux usées pour le lot 6 250 627, par forage directionnel, et ce sous le rang des Bas-Étangs;

D'aviser le demandeur qu'il sera responsable des bris occasionnés à la structure de la route ou aux différentes conduites qui pourraient être enfouies à cet endroit, le cas échéant;

D'exiger qu'une demande de localisation des services enfouis soit faite auprès d'Info Excavation avant de débiter les travaux;

D'exiger au demandeur d'aviser l'inspecteur municipal avant de débiter les travaux.

**23- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 58-03-20**

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2020 permet de faire une demande de subvention pour l'organisation de la Fête nationale à La Présentation;

Considérant que la Municipalité a déjà élaboré une programmation pour cette occasion;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adresser une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

D'approuver les documents de demande d'assistance financière pour 2020, tel que présentés;

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale, à signer les formulaires requis, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**24- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – PROJETS DU REMPLACEMENT DE LA CABANE DE BASEBALL ET LA CONSTRUCTION D'UNE HALTE VÉLO
RÉSOLUTION NUMÉRO 59-03-20**

Considérant les résolutions numéro 206-10-19 et 207-10-19 concernant l'engagement de la Municipalité lors des demandes d'aide financière au Fonds de développement rural;

Considérant que les deux projets ont été retenus au Fonds de développement rural, et que la Municipalité recevra un montant de 18 000\$ par projet;

Considérant qu'il est souhaitable de débiter les projets si on veut respecter l'échéancier pour l'obtention de la subvention;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les dépenses pour le projet de construction de la cabane de baseball au montant de 29 435\$ et le projet de l'ajout d'une halte vélo au montant de 38 776\$

D'autoriser le paiement des factures reliées à ses projets.

25- DIVERS

**25.1 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS AGRIESPRIT (FAC)
RÉSOLUTION NUMÉRO 60-03-20**

Considérant que le Programme Fonds AgriEsprit (FAC) permet à la Municipalité de déposer une demande de subvention pour un projet répondant aux critères d'admissibilité;

Considérant que la Municipalité désire obtenir une subvention pour la construction d'un terrain tennis;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation autorise la présentation du projet ci-haut décrit à Financement agricole du Canada dans le cadre du programme de financement AgriEsprit;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de La Présentation à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

D'autoriser la directrice générale Josiane Marchand à signer le formulaire de demande et à fournir les documents requis.

**25.2 SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (ERL)
RÉSOLUTION NUMÉRO 61-03-20**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 39 191 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

Considérant que la compensation distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation atteste la véracité des frais encourus et de l'utilisation de la compensation visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2.

**25.3 MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE – APPUI AU DÉPUTÉ FÉDÉRAL SAINT-HYACINTHE – BAGOT DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 62-03-20**

Considérant que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Considérant que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Considérant que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Considérant que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Considérant que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Considérant que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Considérant que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Considérant que le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

Considérant que le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

26- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Résolution numéro CA 20-02-22 – Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 253-19 – Municipalité de La Présentation

MRC –Résolution numéro CA 20-02-23 – Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 258-20 – Municipalité de La Présentation

MRC – Résolution numéro 20-02-69 – Politique de la famille – Vaccination antigrippale en milieu rural – Bilan 2019 et reconduction 2020 - Approbation

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 février 2020

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 mars 2020

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 février 2020
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administration du 29 janvier 2020
RIAM – Résolution numéro 20-012 – Règlement numéro 133 modifiant le règlement numéro 114 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des matières organique sur le territoire de la Régie
RIAM – Résolution numéro 134 – Établissant à l'égard des municipalités membres la tarification et les modalités de paiement pour les bacs livrés dans le cadre de l'appel d'offres APO 2020 01 bac
RIAM – Rapport financier 2019
MAMH - MEES – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires a été adoptée
MESSS – Évolution de la situation en Chine relative au nouveau coronavirus (2019-nCoV)
MTQ – Collision mortelle impliquant une souffleuse à neige en déplacement et un piéton
MAPAQ – Projet de loi 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole
VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Règlement numéro 350-105 modifiant les règlements numéros 349, 350 et 351 afin d'assurer leur concordance aux règlements numéros 16-449 et 17-479 de la MRC des Maskoutains, relativement à la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10
VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Bilan schéma de couverture de risques en sécurité incendie Saint-Hyacinthe, La Présentation et St-Simon
VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Approbation du règlement numéro 349-8 modifiant le règlement concernant l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville en ce qui a trait à l'agrandissement d'une aire d'affectation « Résidentielle forte densité » dans le secteur de l'avenue des Grandes-Orgues

27- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

28- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 63-03-20

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h34.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière